

La mise en marché : négociier, accompagner, surveiller

La mise en marché des Éleveurs de porcs du Québec, c'est une étendue de services et d'outils en soutien aux éleveuses et aux éleveurs et à la défense de leurs intérêts.



Cet incontournable champ d'activité des Éleveurs repose sur le Service de la mise en marché – Affaires juridiques et le Service des opérations, deux entités qui, regroupées sous l'étendard de la mise en marché, travaillent côte à côte afin d'obtenir les meilleures conditions pour la vente des porcs, de bien accompagner leurs membres et d'assurer une vigie des règles fixées par la Convention de mise en marché des porcs.

Il est difficile de résumer l'ensemble de tous les services sous les auspices de la mise en marché, tellement ils sont nombreux et spécialisés. On pourrait se risquer en disant que la mise en marché comporte deux grands champs d'action.

Le premier englobe tout l'aspect règlementaire de la mise en marché en plus de son développement. « On parle ici de la négociation de la Convention de mise en marché des porcs et de la surveillance quant à son application ainsi qu'à celle du Plan conjoint des producteurs de porcs du Québec et de la réglementation. Il est aussi question de la gestion des litiges et des affaires juridiques en général. Par ailleurs, le développement de la mise en marché, avec le comité de mise en marché – Finisseurs et les discussions tenues avec les acheteurs, par le biais du comité de travail de la Convention, constitue un autre volet du mandat à réaliser », précise Claudine Lussier, directrice du Service de la mise en marché – Affaires juridiques, pour tracer les grandes lignes de ce que représente l'étendue des dossiers liés au Service de la mise en marché.

Le deuxième champ d'action concerne l'application de la Convention et des règlements au quotidien de même que l'accompagnement des entreprises vis-à-vis leur respect. Il s'agit de faire non seulement un suivi auprès des éleveuses et des éleveurs, mais aussi auprès des acheteurs.

« Le Service des opérations de la mise en marché joue un rôle clef dans l'accompagnement des éleveuses et des éleveurs, particulièrement dans le contexte actuel, marqué par une transformation majeure de l'environnement d'affaires. Nous créons un lien direct entre les éleveuses et les éleveurs et les abattoirs et offrons ainsi un accompagnement en lien avec la Convention, soit par exemple, à l'égard des ententes particulières, des déclarations d'entrées de porcelets en finition, des porcs en attente et des réclamations. Nous assurons aussi la surveillance des normes d'abattage et la compilation de données pour que les éleveuses et les éleveurs soient payés à la hauteur de ce qui est prévu », explique pour sa part François Roberge, directeur du Service des opérations de la mise en marché.

Des services de la mise en marché et des opérations soudés

Bref, le Service de la mise en marché – Affaires juridiques et le Service des opérations de la mise en marché travaillent en étroite collaboration pour les mêmes objectifs, soit d'assurer le bon fonctionnement et le développement de la mise en marché des porcs grâce, notamment, au Comité de mise en marché-Finisseurs, à qui appartient la responsabilité d'élaborer tout projet de mise en vente en commun des porcs d'abattage ainsi que tout mécanisme de fixation de prix des porcs.

Ces services s'assurent également de l'application conforme de la Convention de mise en marché des porcs et du Règlement sur la production et la mise en marché des porcs. Ce mandat est réalisé, notamment, par le suivi de la production, du transport et des opérations d'abattage, le soutien et l'accompagnement ainsi que par les interventions juridiques, le cas échéant, tant auprès des éleveuses que des éleveurs.



Le Service de la mise en marché: 1^{ère} rangée de gauche à droite: Viviane Nantel, Sophie Trépanier, Sylvie Tremblay, Angelice Tejada, Guylaine Gagné, Mélisa Bahl, Isabelle Moreau. 2^e rangée de gauche à droite: Lyne Lachance, Lynda Favreau, Annie Lafrance, Hristina Bayiha, Evelyn Avila, Annik Lefebvre, Mikaël St-Pierre, Maxime Lacharité, François Roberge.

Quelques services offerts par les Opérations de la mise en marché

Par le biais de son service à la clientèle de la mise en marché, lequel est constitué de treize personnes, les éleveuses et les éleveurs bénéficient d'une panoplie de services :

- Gestion des ententes particulières, des assignations, des mouvements.
- Gestion de l'écoulement des porcs et de l'application des grilles de classement.
- Traitement des données servant au paiement des porcs.
- Traitement des réclamations auprès des acheteurs.
- Traitement des déclarations d'entrées de porcelets en atelier de finition.
- Opérationnalisation de programmes, tels que le Service de gestion du risque du marché (SGRM), du programme de traçabilité et des programmes PorcSALUBRITÉ et PorcBIEN-ÊTRE.
- Surveillance de l'application adéquate des normes d'abattage.
- Gestion des porcs en surplus.

Adaptation du travail

L'équipe des Opérations de la mise en marché doit continuellement s'adapter dans ses façons de faire selon l'environnement d'affaires qui est en constante mutation.

« Une importante responsabilité s'est ajoutée, depuis quatre ans, avec tout ce qui concerne la gestion des porcs en surplus. Il s'agit de la vente des animaux vivants en surplus de la capacité d'abattage des abattoirs. On doit trouver un abattoir où les faire abattre au meilleur prix. Quant on peut le faire au Québec, on le fait, sinon on doit gérer les détournements vers l'Ontario ou les États-Unis aux meilleures conditions qu'il est possible d'obtenir. Ce n'est pas toujours simple », indique François Roberge.

Soutien aux membres

Le Service des opérations de la mise en marché veille par ailleurs à assurer le développement et l'excellence du service de soutien grâce à l'amélioration des pratiques du service à la clientèle de la mise en marché, qui représente la porte d'entrée des entreprises porcines. « En plus de traiter un nombre important de demandes par téléphone et par courriel sur divers sujets, l'équipe du service à la clientèle contribue grandement aux opérations inhérentes à l'écoulement des porcs et à la gestion des surplus, souligne François Roberge. Par sa proximité avec les éleveuses et les éleveurs et sa connaissance profonde des opérations liées aux divers mécanismes de la mise en marché, le personnel dédié au service aux membres contribue à la pérennité des entreprises porcines. D'ailleurs, notre accompagnement a changé au fil du temps. Il est important pour le service à la clientèle de la mise en marché de demeurer flexible et de s'adapter à la réalité et aux besoins des éleveuses et des éleveurs. »



Une équipe engagée au service de ses membres

Voici l'équipe derrière la mise en marché :

- **Claudine Lussier**, directrice de la Mise en marché - Affaires juridiques
- **François Roberge**, directeur des Opérations de la Mise en marché
- **Jean-François Proulx**, directeur des normes d'abattage
- **Isabelle Moreau**, secrétaire de direction
- **Sylvie Tremblay**, coordonnatrice du service à la clientèle et son équipe :
- **Hristina Bayiha**, agente aux opérations
- **Evelyn Avila**, technicienne aux opérations
- **Mélisa Bahl**, commis aux opérations
- **Lynda Favreau**, technicienne aux opérations
- **Guylaine Gagné**, technicienne aux opérations
- **Lyne Lachance**, technicienne aux opérations
- **Maxime Lacharité**, technicien aux opérations
- **Annik Lefebvre**, technicienne aux opérations
- **Viviane Nantel**, commis aux opérations
- **Mikaël St-Pierre**, technicien aux opérations
- **Sophie Trépanier**, technicienne aux opérations ■